

Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF)

FGIF est une garantie institutionnelle qui vient cautionner le prêt bancaire obtenue par une femme gérante majoritaire à hauteur de 70% de son montant. Cette garantie permet de supprimer, le recours à des cautions personnelles, familiales ou amicales.

FGIF peut être couplée à d'autres financements (prêt d'honneur, PCE...) et intervenir en co-garantie avec d'autres organismes.

Bénéficiaires

- Toute femme créatrice ou repreneuse d'entreprise qui prend une part active dans la création et la gestion de l'entreprise en tant que dirigeante pour les entreprises individuelles ou gérante majoritaire (avec plus de 50 % du capital) dans le cadre de sociétés¹.
- La Garantie s'applique sur tout type d'entreprise et pour tout type de projet en création et dans les 5 ans après la création.

Caractéristiques

- FGIF est mis en place sur un prêt bancaire d'une durée de 2 ans à 7 ans.
- Le **montant maximum garanti s'élève à 70% du montant du prêt**, avec un **montant garanti plafonné à 27 000 € maximum**. Sa mise en place coûte **2.5% du montant garanti**, payable en une fois à sa mise en place.
- **Avec la garantie FGIF, la banque ne peut exiger de caution personnelle**, mais peut prendre des garanties sur les biens financés.

Procédure

Pour faire une demande d'intervention en garantie FGIF, un **dossier de demande de garantie FGIF** est à retirer dans les bureaux de RDI à l'issue d'une participation à une réunion d'information collective. Il est également possible de le télécharger sur le site www.franceactive.org

Ce dossier est à retourner à RDI dûment rempli en y ajoutant tout document susceptible de faciliter la compréhension de votre projet. Après une première étude de votre dossier, un chargé de mission vous contacte pour **un rendez-vous individuel** qui sera l'occasion de valider avec vous votre demande en garantie ainsi que la faisabilité économique et financière de votre projet.

Votre demande est accordée lors **d'un passage en comité d'engagement**. La mise en place de la garantie se fait en partenariat avec la banque et l'intervention de France Active.

Pour toute information, merci de prendre contact avec nous par téléphone.

¹ Une répartition égalitaire des parts est possible dans le cas où le capital est apporté uniquement par des femmes.